

Mini-guide des parents et des élèves de 3^{ème}

Le calendrier de l'orientation :

Une décision d'orientation se préparer dès le 1^{er} trimestre. C'est toute l'année qu'il faut mettre à profit pour :

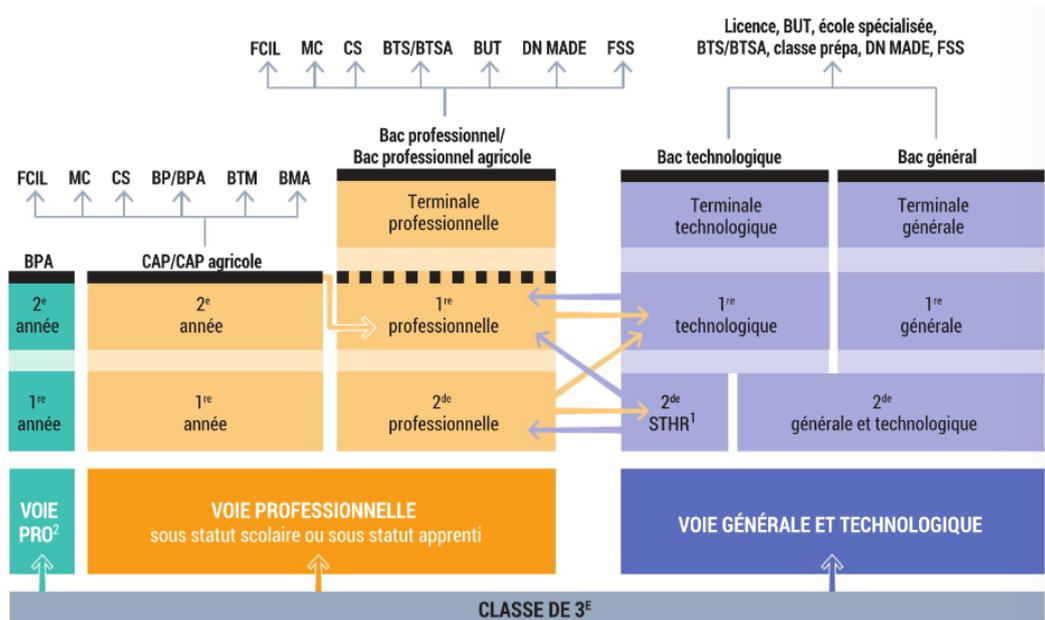
- ➔ Bien vous connaître et faire le point sur vous-même (intérêts, goûts, atouts, résultats scolaires...);
- ➔ Connaître les différents itinéraires de formation post-3^e et leurs débouchés (poursuite d'études, métiers accessibles...)
- ➔ Rencontrer les interlocuteurs privilégiés pour vous conseiller (les professeurs principaux, Psychologue de l'Éducation Nationale, les Principaux, les professionnels...)

1 ^{er} trimestre		2 ^{ème} trimestre		3 ^{ème} trimestre		
Septembre-octobre	Novembre-décembre	Janvier-février	Mars	Avril-mai	Juin	Juillet
Réfléchir à son projet d'orientation		Indiquer ses vœux provisoires		Décision d'orientation et inscription		
	1 ^{er} conseil de classe		2 ^e conseil de classe		3 ^e conseil de classe	
Faire le point sur votre projet d'orientation	↓ Le point est fait sur votre parcours scolaire	Indiquer vos vœux provisoires sur la fiche de dialogue qui vous sera remise par le collège	↓ Proposition provisoire d'orientation	Indiquer vos choix définitifs sur la fiche de dialogue	↓ Proposition d'orientation	↓ Affectation
						↓ Inscription

Pour plus d'infos, cliquez sur l'image :



Les différents itinéraires de formation post-3^{ème} :



LEXIQUE

- BMA** : brevet des métiers d'art
- BP/BPA** : brevet professionnel/brevet professionnel agricole
- BTM** : brevet technique des métiers
- BTS/BTSA** : brevet de technicien supérieur/brevet de technicien supérieur agricole
- BUT** : bachelier universitaire de technologie

- CAP/CAP agricole** : certificat d'aptitude professionnelle/certificat d'aptitude professionnelle agricole
- CS** : certificat de spécialisation (agricole)
- DN MADE** : diplôme national des métiers d'art et du design
- FCIL** : formation complémentaire d'initiative locale
- FSS** : formation supérieure de spécialisation
- MC** : mention complémentaire

➔ Passerelles entre les différentes voies

- 1. Les enseignements technologiques du bac STHR se déroulent en 2^{de}.
- 2. Exclusivement en apprentissage.

Pour échanger avec la Psychologue de l'Éducation Nationale Amélie MONTORIO :

Le métier de **Psychologue de l'Éducation nationale, spécialité « éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle »** est le métier que l'on appelait autrefois **Conseiller d'Orientation - Psychologue**.

Le psychologue de l'Éducation Nationale :

- ✓ Travaille en collaboration avec l'ensemble de l'équipe éducative
- ✓ Accompagne les élèves dans l'élaboration progressive de leur projet d'orientation en lien avec les équipes et les familles
- ✓ Porte une attention particulière aux élèves en difficultés, en situation de handicap ou montrant des signes de souffrance psychologiques
- ✓ Apporte aux équipes et aux familles un éclairage spécifique sur les élèves pour favoriser leurs parcours de réussite et leur investissement scolaire
- ✓ Participe à la prévention et à la remédiation du décrochage scolaire, ainsi qu'à l'instauration d'un climat bienveillant
- ✓ Ses interventions peuvent concerner toutes difficultés susceptibles de gêner l'équilibre et l'épanouissement de l'élève
- ✓ Ses interventions sont gratuites, ne figurent pas dans le dossier scolaire de l'élève et ont lieu sur les temps scolaires en accord avec les parents et l'enfant. La rencontre individuelle ou familiale avec le psy-EN peut se faire à l'initiative de l'élève, de ses parents (ou de ses représentants légaux), des enseignants ou du personnel médico-social et éducatif.

Le psy EN exerce son métier dans le respect des principes déontologiques et éthiques de la profession réglementée de psychologue.

❖ Pour me joindre :

- Amelie.Montorio@ac-toulouse.fr
- **ENT de l'établissement**

❖ Pour me rencontrer :

- au collège le lundi de 9h à 16h30
- au CIO le vendredi après-midi : de 13h à 17h

Centre d'Information et d'Orientation de Castelsarrasin (à la sous préfecture) 44 rue de la fraternité 82100 CASTELSARRASIN – 05 36 25 74 99

Tout comme en établissement les rendez-vous sur le CIO sont gratuits, des permanences ont lieu sur les petites vacances scolaires.